



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION
DE LA LOIRE AVAL DANS L'AGGLOMERATION
NANTAISE

Communes de BOUGUENAI, COUERON, INDRE,
LA MONTAGNE, LE PELLERIN, NANTES, REZE,
SAINT-HERBLAIN, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU et SAINT-
SEBASTIEN-SUR-LOIRE

Zonage réglementaire

Saint-Sébastien-sur-Loire

LEGENDE

- | | |
|---|---|
| R : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort | B : secteur urbain affecté par un aléa fort |
| R1 : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort et situé dans un secteur de requalification urbaine | B1, B2 : secteurs urbains affectés par un aléa fort inclus dans une zone de requalification urbaine.
B1 : Rezé Pirmil les Isles (RUI)
B2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC) |
| r : champ d'expansion des crues affecté par un aléa moyen ou faible | b : secteur urbain affecté par un aléa moyen ou faible |
| Zp : secteur spécifique d'activités portuaires en lien avec le fleuve | be : secteur urbain dense affecté par un aléa moyen ou faible |
| NIV : secteur non inondable vulnérable | b1, b2 : secteurs urbains affectés par un aléa moyen ou faible inclus dans une zone de requalification urbaine.
b1 : Rezé Pirmil les Isles (RUI)
b2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC) |
| RUI : zone de requalification urbaine de Rezé - Pirmil - Les Isles | — Limite communale |
| RUBC : zone de requalification urbaine de Nantes - Bas Chantenay | 5.60 Cote NGF de la crue de référence du PPRI
5.91 Ligne continue : cote une fois les 5 ans
6.21 Ligne discontinue : cote tous les 1 ans |
- Echelle : 1/5000



7.58

7.18

0.2 km (1/5000 ème)